Image not found or type unknown

Refus dossier regroupement familiale

Par **hassann**, le **18/12/2012** à **20:17**

bonjour
voila j'ai deposer un dossier de regroupement famillialе le 27 03 2011 .....j'ai un cdi avec un salaire de 2300 brute et logement asser grand pour faire venire ma femme et mes deux petits enfant.....le 22 11 2012 je recois un refus comme quoi je devais 250euros a l'encien baillieur et ressource insufusante alors que je ss a 1870 net alors je ne sait plus quoi faire si quelquin peut m'aider ou m'informer .....merci a tous

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés